

20

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT AUX POSTES DE DIRECTEUR GENERAL ET DIRECTEUR DES ÉTUDES AU PROFIT DE L'ÉCOLE DES MÉTIERS DU TOURISME, DE L'HOTELLERIE ET DE LA RESTAURATION

CONTEXTE GÉNÉRAL

Depuis 2016, le Gouvernement de la République du Bénin a fait du tourisme un levier stratégique de son développement économique et social. Dans ce cadre, le Gouvernement du Bénin s'est engagé à ouvrir une École des métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration (EMTHR), avec l'appui financier du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg. La création de cette école permettra d'offrir aux jeunes une formation professionnelle de qualité favorisant leur insertion professionnelle rapide et de répondre aux besoins en compétences de ce secteur économique.

L'EMTHR a pour mission de former une nouvelle génération de professionnels du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration, capables d'innover, de s'adapter et d'agir de manière responsable dans un secteur en perpétuelle évolution. En combinant excellence académique, apprentissage immersif et engagement durable, l'EMTHR aspire à devenir un pôle de référence international pour le développement des talents et des pratiques d'avenir. En attendant le démarrage de la construction de l'EMTHR sur le site d'Adoumou dans la commune de Ouidah, des dispositions sont prises pour son ouverture provisoire à Cotonou avec la mise en place des formations certifiantes pour former dans de très courts délais des ressources humaines au profit des plateformes hôtelières en cours de déploiement dans notre pays.

C'est dans ce cadre que l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET) en charge de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'Enseignement et Formation techniques et professionnels (EFTP), en collaboration avec les ministères en charge du tourisme, de la culture et des arts et des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle, lance le présent appel à candidatures pour le recrutement du personnel administratif de l'EMTHR. **Les candidatures féminines sont vivement encouragées.**

I. POSTE DE DIRECTEUR (TRICE) GÉNÉRAL(E)

1.1. PORTEE DE LA MISSION

En qualité de Directeur (trice) général(e) de l'EMTHR, et sous la supervision du Président du Conseil d'Administration (CA), il (elle) assure et garantit le pilotage opérationnel de l'établissement englobant le management des équipes (pédagogiques et administratives), le développement de relations avec l'extérieur (partenariats, stages, insertion professionnelle...), la gestion financière et la promotion de l'école, tout en garantissant la qualité des formations et le suivi de l'employabilité des diplômés, en phase avec les évolutions du marché du travail.

1.2. PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Le (la) Directeur(trice) général(e) est le premier responsable de l'EMTHR. Il/elle est chargé(e) de l'exécution, de la coordination et de la gestion des activités de l'École dans le respect des orientations stratégiques données par le CA, en alignement avec le modèle de gouvernance et le manuel de procédures. Il préside le Comité de direction, le Conseil de gestion et le Conseil pédagogique.

A ce titre, il assume les principales responsabilités ci-après :

- **En termes de management, gouvernance et gestion stratégique de l'École :**
 - Définir et mettre en œuvre la vision stratégique de l'école en lien avec le Projet d'Établissement et le Contrat de Performance ;
 - Préparer la documentation pour la tenue des réunions du CA ;
 - Assurer le secrétariat des réunions du CA ;
 - Assurer la gestion autonome de l'établissement tout en respectant le cadre réglementaire du Ministère et les engagements du Contrat de Performance.
- **En termes de gestion pédagogique et qualité de la formation :**
 - Superviser la mise en œuvre des programmes de formation en lien avec l'évolution du secteur du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration ;
 - Assurer l'adaptation continue des formations aux exigences du marché du travail en collaboration avec les entreprises et organisations professionnelles ;
 - Développer et mettre en œuvre des modules de formation complémentaires ou spécialisés, non couverts par les référentiels nationaux, et pouvant conduire à des certifications d'établissement ou des attestations de compétences reconnues par les partenaires économiques et sociaux ;
 - Encourager l'innovation pédagogique en menant toutes les activités nécessaires au positionnement de l'EMTHR comme un centre d'excellence et d'innovation dans les métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration ;
 - Garantir le respect des normes d'assurance qualité et la mise en œuvre des processus d'évaluation des performances des enseignants et des étudiants.
- **En termes de gestion administrative et financière :**
 - Élaborer et exécuter le budget annuel et pluriannuel de l'établissement, en assurant un suivi rigoureux des ressources financières ;
 - Développer des sources de financement diversifiées (subventions, partenariats public-privé, formation continue, etc.) ;
 - Veiller à la bonne gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
 - Veiller à l'application des procédures techniques, administratives, financières et comptables ;
 - Veiller au respect des règles et procédures de passation des marchés publics.
- **En termes de développement des partenariats et relations extérieures :**
 - Représenter l'établissement auprès des autorités de l'Éducation et de la formation, des entreprises et des partenaires nationaux / internationaux ;
 - Développer des partenariats stratégiques avec (i) les entreprises, notamment les hôtels, restaurants, agences de voyages et entreprises touristiques, et (ii) la chambre de commerce de l'industrie et autres organisations faitières du secteur pour renforcer l'employabilité des étudiants ;
 - Favoriser l'insertion professionnelle des diplômés et assurer un suivi des alumni ;
 - Mobiliser les financements externes pour garantir la durabilité des actions.

1.3. PROFIL REQUIS

● FORMATION

Être titulaire au moins d'un Master (Bac+5) spécialisé en management/gestion, en sciences de l'éducation, en tourisme-hôtellerie ou restauration et/ou tout autre domaine équivalent.

● EXPÉRIENCES

- Avoir au minimum 10 ans d'expérience dans un poste de direction dans l'enseignement technique ou la formation professionnelle ou dans le secteur privé ;
- Avoir au minimum 05 années d'expériences générales professionnelles prouvées en pilotage de projets éducatifs et/ou de gestion de partenariats public-privé (mobilisation de financements au profit d'une structure) ;
- Avoir une solide expertise dans le secteur du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration (opérationnel, qualité, développement de l'offre) est un atout ;
- Avoir au minimum 5 ans d'expérience en gestion et administration (budgets, RH, finance, stratégie commerciale).

● EXIGENCES DU POSTE

- Avoir une maîtrise de la suite bureautique MS Office.
- Capacité à développer des partenariats stratégiques et à négocier avec les entreprises et institutions ;
- Compétences en gestion financière et mobilisation de financements ;
- Solide sens de la planification, de l'organisation et de la rigueur avec un niveau élevé d'exigence et de recherche de l'excellence ;
- Aptitude relationnelle et capacité à communiquer avec des interlocuteurs de tous profils ;
- Capacité à faire preuve d'agilité et de réactivité face aux imprévus ;
- Bonne aptitude à l'écoute, à l'adaptation et à la compréhension des enjeux.

● LANGUES

Une excellente maîtrise de la langue française et de l'anglais aussi bien à l'oral qu'à l'écrit est exigée avec une capacité à rédiger des documents techniques dans les deux langues.

● QUALITÉS PERSONNELLES

- Rigueur, Éthique, Intégrité
- Leadership visionnaire et capacité à mobiliser les équipes
- Capacité d'innovation dans la gestion de l'établissement
- Avoir d'excellentes capacités d'analyse et de prise de décision
- Avoir d'excellentes compétences en communication et négociation
- Gestion du stress et polyvalent

II. POSTE DE DIRECTEUR (TRICE) DES ÉTUDES

2.1. PORTEE DE LA MISSION DU POSTE

Sous la responsabilité hiérarchique du (de la) Directeur(trice) général(e) de l'EMTHR, le (la) Directeur(trice) des études est chargé(e) de la gestion, de la coordination et de l'amélioration continue des activités pédagogiques de l'EMTHR, en garantissant une offre d'éducation et de formation de qualité conforme aux objectifs stratégiques de l'établissement et en alignement avec le Modèle de gouvernance et le Manuel de procédures des établissements de formation technique et professionnelle.

Il veille à l'adéquation des formations avec les exigences du marché du travail et à la mise en œuvre des contrats de performance.

2.2 PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Le (la) Directeur(trice) des études est chargé(e) de :

- **Organisation et coordination pédagogique**
 - Elabore et mette en œuvre le projet pédagogique de l'établissement ;
 - Veiller à l'application correcte des programmes de formation et référentiels officiels ;
 - Superviser les évaluations, examens et conseils de classe ;
 - Contrôler la régularité et la complétude des actes d'évaluation des acquis scolaires ;
 - Assister aux séances d'enseignement/apprentissage avec le concours de l'animateur d'établissement du domaine en cas de nécessité ;
 - Coordonner les activités pédagogiques et éducatives ;
 - Veiller à l'utilisation rationnelle du matériel et des équipements pédagogiques et scientifiques ;
- **Encadrement du personnel enseignant**
 - Encadrer, accompagner et évaluer les enseignants ;
 - Organiser des réunions internes pédagogiques et de formations ;
 - Participer au recrutement et à l'intégration des enseignants ;
 - Favoriser un climat de travail collaboratif et performant.
- **Suivi des élèves**
 - Veiller au suivi pédagogique et disciplinaire des élèves ;
 - Analyser les résultats scolaires et proposer des actions correctives ;
 - Participer à l'orientation scolaire et académique des élèves ;
 - Collaborer avec les parents et les équipes éducatives.
- **Gestion administrative des études**
 - Tenir à jour les dossiers pédagogiques (programmes, résultats, bulletins) ;
 - Préparer les rapports pédagogiques et statistiques scolaires ;
 - Assurer la conformité aux exigences des autorités de l'Education et de la formation ;
 - Elaborer les rapports de rentrée scolaire et de fin d'année ;
 - Participer à l'élaboration du calendrier scolaire.
- **Qualité et innovation pédagogique**
 - Mettre en place des outils d'évaluation de la qualité de l'enseignement ;
 - Encourager l'innovation pédagogique et l'utilisation des technologies éducatives ;
 - Veiller à l'amélioration continue des pratiques pédagogiques.
- **Collaboration avec la direction**
 - Conseiller la direction sur les questions pédagogiques ;
 - Participer aux réunions de direction et aux instances décisionnelles ;
 - Contribuer à la définition des orientations stratégiques de l'école.

2.2. PROFIL REQUIS

● FORMATION

Peut faire acte de candidature, tout enseignant du sous-secteur de l'Enseignement et la Formation techniques et professionnels de la catégorie A échelle 1, relevant d'un des domaines de formation de l'École des métiers du Tourisme, de l'Hôtellerie et de la Restauration, justifiant d'une haute probité morale, de compétences avérées en planification, gestion et suivi des activités pédagogiques, et d'une expérience générale d'au moins dix ans dont cinq ans au moins dans le dispositif de la formation technique et professionnelle.

● EXPERIENCES

- Avoir au minimum 10 années d'expérience générale dans le domaine de l'enseignement ou de la formation ;
- Avoir au moins 5 années d'expérience professionnelle dans un poste de coordination ou de responsabilité pédagogique.

● EXIGENCES DU POSTE

- Maîtrise des méthodes pédagogiques modernes et outils numériques pour l'enseignement ;
- Bonne maîtrise du modèle de gouvernance de l'EFTP et des normes d'assurance qualité ;
- Capacité d'analyse et d'évaluation pédagogique ;
- Responsabilité directe sur la qualité et la performance pédagogique de l'établissement ;
- Interaction avec de nombreux acteurs (enseignants, étudiants, entreprises, institutions).

III. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé de :

- Une copie de la pièce d'identité valide ;
 - Un curriculum vitae détaillé précisant les expériences acquises dans le domaine ;
 - Une copie des attestations ou certificats de travail ou tout document justifiant les expériences professionnelles ;
 - Une copie des diplômes et attestations de formation ;
 - Toute référence professionnelle pertinente.
- L'ADET se réserve le droit de réclamer les originaux des titres de qualification avancés aux fins de vérification.**
- Le dossier de candidature contenu dans une enveloppe fermée et portant la mention « Candidature pour le poste de (préciser le poste) », doit être déposé au plus tard le **20** février 2026 tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, au Secrétariat de l'ADET sis au 2ème étage de l'immeuble TWECY MELO - 28, Rue du Commerce 5.123 – COTONOU, ou transmis par voie électronique à l'adresse : E-mail : secretariat_adet@adet.bj.**
- Pour tout renseignement complémentaire, contacter le Secrétaire au numéro : (+229) 01 53 22 22 22.
- NB : Tout dossier de candidature déposé hors délai sera rejeté.**

IV. SELECTION

La sélection se fera en deux étapes à savoir :

- La présélection sur étude de dossiers de candidatures reçus.
- La sélection après un entretien d'embauche avec les candidats présélectionnés.

Seuls les candidat (e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s.

L'ADET se réserve le droit de ne pas donner suite au présent avis de recrutement, sans aucun préjudice.

Cotonou, le **03 FEB 2026**

